



Elaboration de la charte de l'éco-quartier des Docks de Saint-Ouen

*

Compte-rendu de la réunion du groupe de travail issu du Pôle Citoyen

du 15 décembre 2009

Note de lecture :

Ce document constitue le compte-rendu de la réunion du groupe de travail issu du Pôle citoyen lors de laquelle le projet de charte a été amendé et qui s'est tenue le 15 décembre 2009 à la Maison des projets de Saint-Ouen. Il se présente sous la forme d'une synthèse des points de vue sur les différents thèmes débattus, des questions, des recommandations et des approfondissements que les membres du groupe de travail ont pointés comme nécessaires.



PARTICIPANTS :

Audoniens :

LE BARON ALAIN

LEMAIRE FRANCOIS

CHASSAING GABRIEL

GEOFFRE ODETTE

BOURDIER DENISE

POTIER CLAUDIE

LARCHER ELVIRE

LE GODEC JEAN CLAUDE

EDDOUKALI MOHAMED

CROWLEY JOHN

VASSAL BRUNO

Elu(e)s et conseiller municipal de la ville de Saint-Ouen :

GARNIE MORGANE, MAIRE-ADJOINTE

LE LORRAIN HENRI, CONSEILLER MUNICIPAL

Services de la ville de Saint-Ouen :

DJOUADOU ANNIE SERVICE URBANISME

TRINIOL BRUNO SERVICE ENVIRONNEMENT

ROUILLE PASCAL SERVICE ENVIRONNEMENT

Maison des Projets de Saint-Ouen :

IBBOU MARTINE MAISON DES PROJETS

CARINI LAURA MAISON DES PROJETS

SEQUANO Aménagement :

Représentante :

Mme Bertille Bourdellon, chargée de mission

Prestataires :

M. Gilles Vrain (Thème : Développement Durable et animation de la réunion)

Mme Julie Beuve (Thème : Développement Durable et rédaction du compte-rendu)

Excusés :

PLANQUE PAUL 1er Maire-Adjoint

LEPAGE ALAIN



POEZEVARA IDA

OBJECTIFS DU PROGRAMME DES RENCONTRES DU POLE CITOYEN

Les élus de la Ville de Saint-Ouen souhaitent que les membres du Pôle Citoyen contribuent activement à l'élaboration de la Charte de développement durable du quartier des Docks. Cette charte exprimera les valeurs, les objectifs de développement durable de l'aménagement du quartier et les méthodes nécessaires à la réussite du projet des Docks de Saint-Ouen. Les responsabilités et engagements des acteurs concernés pourront être précisés. Articulée avec le schéma d'aménagement, la Charte est complémentaire du Plan local d'urbanisme qui en décline les ambitions dans une de ses parties : le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et lui donne un cadre légal dans son règlement.

Dans le cadre de la construction de la charte de développement durable, sept rencontres thématiques du Pôle Citoyen ont déjà été tenues :

- 9 octobre 2008 : Mixités
- 10 décembre 2008 : Ecoquartier
- 11 février 2009 : Mobilité durable
- 25 mars 2009 : Etat des sols et de la nappe
- 6 mai 2009 : Energies
- 24 juin 2009 : Point sur l'avancement du projet urbain et synthèse de la contribution du pôle citoyens à la charte de développement durable
- 4 novembre 2009 : Présentation du projet de Charte pour un éco-quartier des Docks

Lors de cette dernière réunion et compte-tenu de la richesse des échanges et des propositions d'amendement du projet de Charte formulées par les membres du Pôle citoyen, les élus de la ville de Saint-Ouen ont proposé aux participants du Pôle citoyen :

- **de compléter par écrit leurs remarques faites à la dernière réunion du Pôle (par mail à la Maison des Projets),**
- **de participer à un groupe de travail. Il s'agit ainsi de retravailler en petit groupe sur le projet de charte à partir du document de base et des propositions, remarques et suggestions formulées par les participants du Pôle citoyen du 4 novembre dernier.**

La réunion du jour constitue la première réunion de ce groupe de travail.

DEROULEMENT DE LA REUNION

La réunion s'est déroulée en trois temps :

1. Présentation de la méthodologie proposée pour le fonctionnement du groupe de travail
2. Réponse à des questions préalables (voir dernière partie de ce compte-rendu)
3. Discussions sur le projet de charte et amendements



LA METHODOLOGIE PROPOSEE POUR LE FONCTIONNEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL

Ce groupe de travail se réunira deux fois (séance de deux heures environ) avant de présenter les conclusions de ces échanges à une réunion « plénière » du Pôle.

La première rencontre du 15 décembre permet d'aborder les contenus de la charte. Un document de synthèse mettant en avant, sur le document de base de la charte, les recommandations faites par les participants du Pôle (voir les encadrés en bleu) à été préparé par l'équipe ADAGE / DAC / Re-Sources, assistance à maîtrise d'ouvrage développement durable de SEQUANO Aménagement. Il permettra d'aborder l'ensemble des sujets et de préciser les apports. Il sert de base à ce compte rendu.

La seconde rencontre abordera la portée, la structure et les méthodes partenariales proposées dans la Charte. Le document de synthèse préparé comporte déjà des annotations (voir les encadrés en vert) qui feront l'objet des débats de la seconde séance.

A l'issue des rencontres du groupe de travail, une nouvelle proposition de Charte faisant apparaître les compléments sera présentée à l'ensemble des membres du Pôle.

Concernant la forme du texte, un travail sera conduit à l'issue de cette phase d'enrichissement.

Réaction des membres du groupe de travail :

- Cette proposition de méthode est validée par le groupe.

Recommandations des membres du Pôle citoyen :

- Les membres du pôle souhaitent disposer d'une version numérique du document de travail pour faciliter leur travail de préparation de la seconde réunion (voir la suite de ce compte-rendu).



DISCUSSIONS SUR LE PROJET DE CHARTE ET AMENDEMENTS

Dans la suite de ce document, l'ensemble des propositions faites par le Pôle citoyen lors de la réunion du 4 novembre 2009 est reporté dans une colonne à droite.

La réunion du 15 décembre porte sur les encadrés en bleu, correspondant à des questions de contenu du projet de charte. Les amendements proposés par le groupe de travail sont reportés directement dans le projet de charte qui suit. Ils sont mis en avant par un **sur-lignage grisé**.

Les encadrés en bleu ont été analysés jusqu'au paragraphe « *Nous nous engageons à ouvrir la ville sur les bords de Seine, pour de multiple usages* ».

Des amendements proposés par les Services de la Ville de Saint-Ouen sont ajoutés au fil du texte. Ils sont mis en avant par une police de couleur **orange**.

Lors de la séance n°2 qui se tiendra le 20 janvier 2010 à la Maison des Projets de Saint-Ouen, la suite des encadrés en bleu et les encadrés en vert seront analysés.

Lors de la rédaction de la version finale de la charte, une attention sera portée à la simplification des formulations et à l'utilisation d'un vocabulaire compréhensible par le plus grand nombre. Il est cependant rappeler que la charte pour un éco-quartier des Docks constitue un document à l'attention des opérateurs urbains qui viendront travailler sur les Docks. Un certain niveau de technicité est donc nécessaire. Une fois la charte validée, une version « grand public » (plus claire, allégée, ...) sera rédigée et diffuser plus largement aux Audoniens.

Par souci de faciliter la transmission de ce compte-rendu par mail au groupe de travail, les illustrations ont été supprimées dans la suite du compte-rendu et remplacées par des carrés blancs afin de les signaler.

Lors de la rédaction de la version finale de la charte, une attention sera portée à l'affichage d'illustrations claires et lisibles, comprenant plus de points de repère, et tant que faire se peut contemporaines de la démarche de concertation.

A quoi sert-elle ?

La réponse à ces deux questions est fournie : en page 2 du présent compte-rendu et dans le chapitre « *Fixer les ambitions et les faire partager* » du projet de charte d'éco-quartier.

Pourquoi une charte du quartier des Docks et pas de la ville de Saint-Ouen ?

L'élaboration d'une politique et d'un programme d'actions de développement durable à l'échelle de la ville de Saint-Ouen est prévue. Il s'agit d'un Agenda 21 local. Ses principales fonctions sont la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la production de biens et de services durables, la protection de l'environnement.

La charte des Docks constitue une politique et un programme d'actions de développement durable polarisé sur le secteur des Docks et son développement urbain.

Que se passe-t-il si cette charte n'est pas respectée par les opérateurs urbains ?

La charte constitue un accord cadre entre les différentes parties prenantes, en l'occurrence entre la Ville, son aménageur, ses partenaires institutionnels, les opérateurs urbains qui viendront travailler dans les Docks. Il s'agit d'un document d'objectifs qui n'a pas de valeur sur le plan juridique.

Il est possible que les opérateurs ne respectent pas la charte. Pour maîtriser ce risque, des traductions dans les règlements d'urbanisme de la charte sont réalisées, par exemple :

- à travers le PLU qui fixe les règles pour l'urbanisation de la ville, dont les Docks,
- à travers les permis de construire : les opérateurs qui ne respectent pas la charte pourront se voir refuser le permis de construire.

Cependant, il est à noter que des mécanismes se sont enclenchés du côté des promoteurs autour des démarches d'éco-quartiers. Le mouvement va globalement dans le bon sens.

DOCUMENTS ANNEXES :

- Documents de préparation de la réunion diffusés en amont :
 - o La charte de développement durable du projet des Docks
- Documents distribués et projetés en séance :
 - o Diaporama de présentation

CALENDRIER :

- Prochaine réunion du groupe de travail le 20/01/10 à la Maison des projets de Saint-Ouen